

Notre approche
responsable

LAZARD
FRÈRES GESTION

Sommaire

Notre philosophie d'investisseur responsable
p. 7

Gouvernance en matière d'ESG
p. 13

Exclusions et politiques de durabilité
p. 17

Notre processus d'analyse ESG
p. 31

L'intégration des critères ESG dans nos gestions
p. 41

Vote et engagement
p. 49

Initiatives et groupes de place
p. 55

Reporting et transparence
p. 59

Avant-propos

“En nous détournant d’une vision de court terme et en contribuant à une économie plus durable, le secteur financier peut devenir une force puissante en faveur de notre intérêt commun.”

Christine Lagarde

Présidente de la Banque Centrale Européenne (BCE), discours d’ouverture de la COP26 Private Finance.

Depuis sa création, Lazard Frères Gestion voit dans l’investissement un vecteur de développement non seulement économique mais aussi social et humain de long terme.

Le lancement, dès 1998, de la première SICAV éthique française témoigne de notre sensibilité ancienne aux thématiques – selon la formule désormais consacrée – environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Les problématiques sociétales actuelles ont conforté notre volonté de privilégier une approche de long terme, centrée sur nos valeurs, afin de mieux nous adapter aux changements majeurs que connaît le monde. Les interactions des entreprises avec leur environnement social, économique et financier, avec leurs « parties prenantes », déterminent plus que jamais leur inscription pérenne dans le paysage économique.

Signataire des PRI depuis 2015, Lazard Frères Gestion a progressivement mis en place un processus renforcé d’investissement responsable et intègre désormais de nombreux critères extra-financiers dans sa gestion. Une grille d’analyse interne, couplée aux différentes données fournies par des partenaires spécialisés, a rendu possible le développement d’un modèle ESG propriétaire exigeant qui permet d’offrir à nos clients des solutions durables.

Cette philosophie se retrouve également au niveau de notre engagement et de notre politique de vote. Grâce à un dialogue permanent avec la direction des

entreprises ainsi qu’un exercice de vote aligné sur nos principes, Lazard Frères Gestion est en mesure d’accompagner et d’orienter les entreprises vers des comportements plus vertueux.

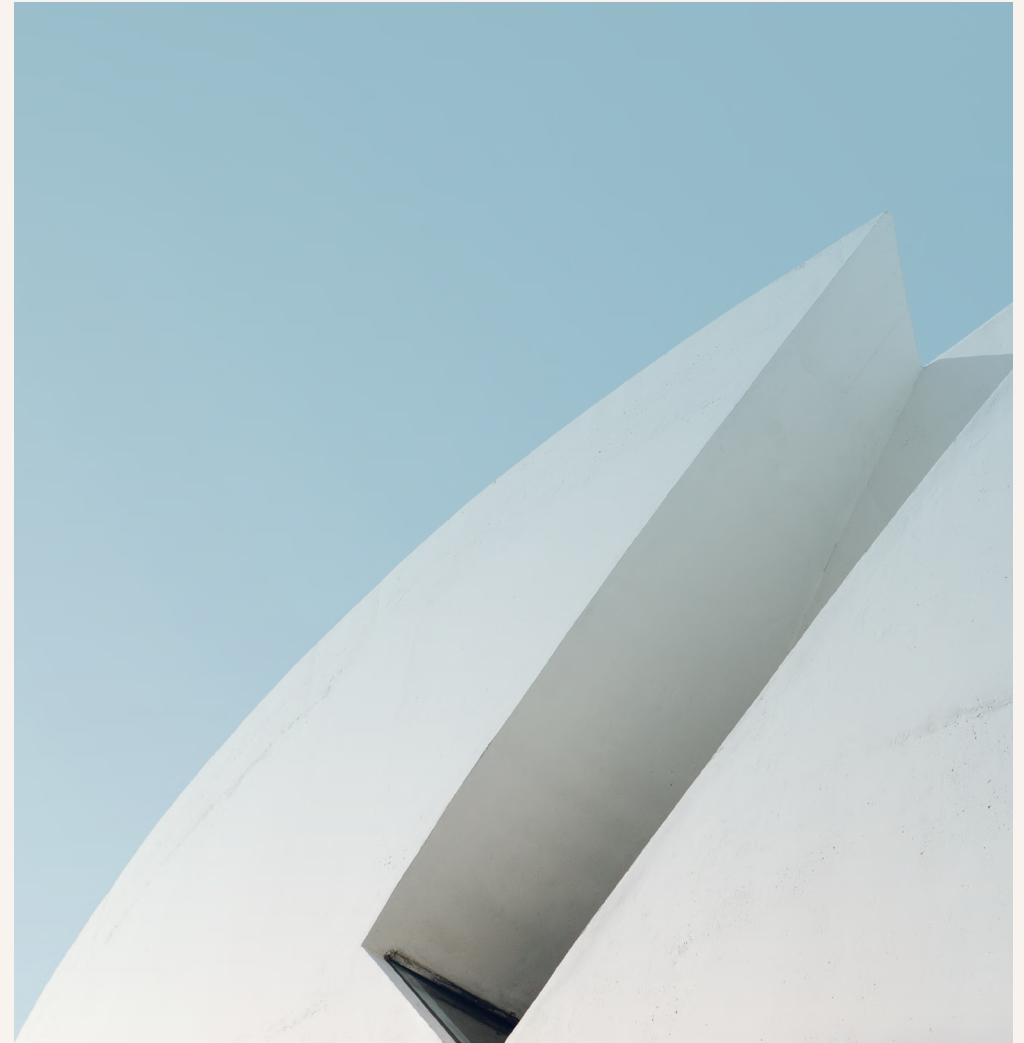
Dans une période d’incertitude économique et climatique, nous avons réaffirmé, en 2023, nos engagements et notre vision de l’investissement responsable en nous dotant d’une profession de foi. Celle-ci guide nos engagements pour continuer d’avancer avec nos collaborateurs pour une économie durable, résiliente, performante et inclusive.

“ Les interactions des entreprises avec leur environnement social, économique et financier, avec leurs « parties prenantes », déterminent plus que jamais leur inscription pérenne dans le paysage économique. ”



François-Marc Durand

Président de Lazard Frères Gestion



*Notre philosophie
d'investisseur responsable*



Faire confiance *à la science*

Le réchauffement climatique est un constat scientifique. Le GIEC envisage, d'ici 2100, une augmentation des températures supérieure à 4°C par rapport aux niveaux préindustriels en l'absence d'efforts pour limiter l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Un tel scénario impliquerait un accroissement des événements climatiques extrêmes, une transformation de nos modes de vie et un recul irréversible de la biodiversité.

Alors même que la planète s'est déjà réchauffée en moyenne de 1,2°C par rapport à 1850, chacun de nous a le devoir d'agir pour limiter le réchauffement à 1,5°C conformément à l'accord de Paris de 2015.



Transformer *l'économie*

Tous les secteurs de l'économie sont concernés. La transition dont nous avons besoin ne repose pas seulement sur l'énergie et les transports. L'agriculture, l'industrie et les services doivent, chacun selon leurs spécificités, parvenir à réduire leur impact environnemental, parfois en repensant totalement leurs pratiques ou leurs méthodes de production.

Parallèlement à cette prise de conscience, d'autres préoccupations environnementales, sociales et sociétales ont pris une place grandissante dans le débat public. Prendre en considération le bien-être des salariés et le développement du capital humain paraît aujourd'hui indispensable pour réussir la transition vers une économie durable et responsable. À ces fins, la bonne gouvernance des entreprises semble plus que jamais essentielle pour concilier vitalité économique et prise en compte des contraintes climatiques, environnementales, sociales et sociétales.



Sélectionner *les* *entreprises responsables*

En tant que société de gestion, nous avons la possibilité de soutenir les sociétés ayant besoin de capitaux pour se transformer et porter des projets responsables. Ce soutien financier donne un avantage concurrentiel aux entreprises les plus engagées. En effet, plus la valorisation d'une entreprise cotée est élevée, plus son coût d'accès au capital est faible. Autrement dit, il lui est possible de se financer plus facilement et à moindre frais.

À l'inverse, en limitant l'accès au financement des entreprises aux fortes externalités négatives, nous les poussons à mieux prendre en compte les enjeux du développement durable. L'incitation au progrès est forte : c'est ici que réside tout l'intérêt de la finance durable.

De plus, nous engageons désormais un dialogue systématique sur les questions ESG avec les sociétés dans lesquelles nous investissons. Ce dialogue porte tant sur des pistes d'amélioration que sur des points de vigilance, en matière de politique climatique, de développement du capital humain et de transparence en particulier.



Bénéficier *d'un cercle vertueux*

En saisissant ces enjeux d'avenir, les entreprises deviennent plus pérennes. Elles améliorent ainsi la gestion de ces nouveaux risques et identifient de nouvelles opportunités. Dès lors, nous sommes convaincus qu'y investir devient moins risqué tout en offrant de meilleures perspectives de performance à long terme. Les perspectives de long terme de nos stratégies de gestion constituent le cœur de notre engagement en faveur d'un développement économique et social durable.

Cette approche permet donc de construire un cercle vertueux pour les entreprises, les investisseurs et l'ensemble de la société en participant à transformer l'économie.

Nos objectifs d'investisseur responsable

Dans un monde marqué par les incertitudes, Lazard Frères Gestion cherche à offrir à ses clients une gestion de conviction dans une perspective de long terme. Notre processus d'investissement prend la forme d'une gestion active et met en avant une sélection de titres exigeante pour optimiser le couple rendement-risque, notamment grâce à la prise en compte des paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'analyse ESG prend, en effet, en considération des paramètres qui nous paraissent indispensables à la solidité, à la stabilité et à la pérennité financière des entreprises. Elle nous permet d'identifier des enjeux majeurs négligés ou sous-estimés par l'analyse financière, de détecter des risques potentiellement dommageables pour l'entreprise et ses investisseurs, en particulier en matière de climat, et de repérer de futures opportunités.

Lazard Frères Gestion a la conviction que les entreprises qui intègrent les enjeux ESG dans leur stratégie offrent une garantie supplémentaire de résilience et de performance sur la durée. Elles sont, en effet, plus à même de prendre en compte l'ensemble de leurs parties prenantes, condition essentielle à la création de valeur et à leur compétitivité de long terme.

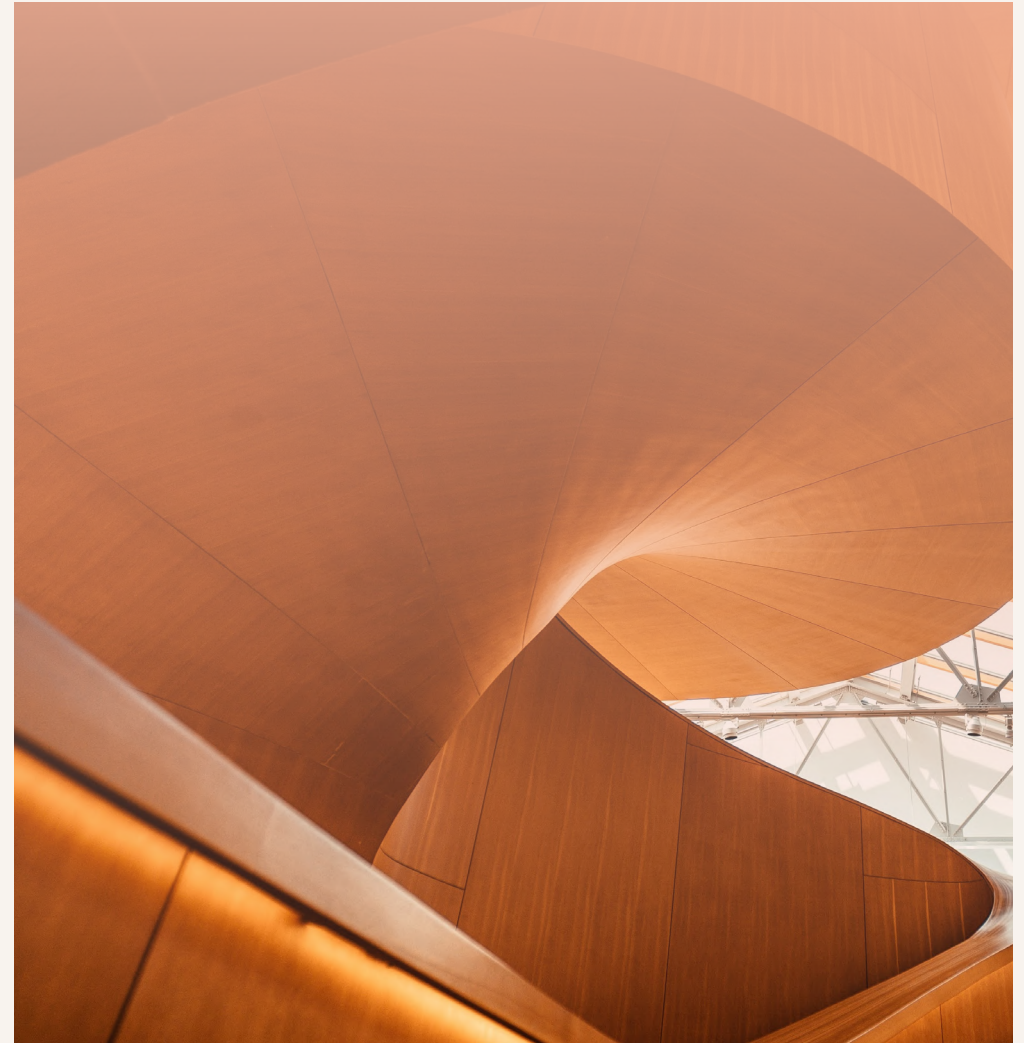


“La prise en compte de critères ESG dans la construction et la gestion de nos portefeuilles concerne désormais toutes les équipes de Lazard Frères Gestion. Nos processus de travail ont été profondément modifiés pour intégrer les dimensions E, S et G de manière effective, répondre aux nouvelles exigences réglementaires et satisfaire les demandes de nos clients.”



Sophie de Nadaillac

Directrice Générale Déléguée de Lazard Frères Gestion



Gouvernance en matière d'ESG

Une équipe ESG entièrement intégrée à la gestion

Le modèle d'analyste-gestionnaire, propre à Lazard Frères Gestion, permet à tous les gestionnaires de portefeuille d'inclure les pratiques d'investissement responsable au cœur de leur gestion. Ainsi, les analystes-gestionnaires sont directement responsables des analyses ESG des sociétés, de leur notation interne, de l'intégration ESG et de la mise en place de mesures d'engagement.

Les analystes-gestionnaires et les autres équipes de Lazard Frères Gestion sont assistés par l'équipe ESG composée du Directeur de l'ESG et de 6 spécialistes sur 3 domaines : gestion actions, gestion obligataire et gestion privée. Cette direction ESG est placée directement sous la responsabilité de François-Marc Durand, président de Lazard Frères Gestion.

Une intégration ESG à tous les niveaux

Toutes les activités de la société de gestion sont aujourd'hui concernées par les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les principes de l'investissement responsable sont désormais ancrés dans les discussions avec tous nos clients, tant institutionnels que privés, et les pratiques de toutes les fonctions clés : la gouvernance interne, la recherche et l'analyse, la gestion de portefeuille, le contrôle des risques et le reporting, la conformité et les relations avec les clients.

Ainsi, Lazard Frères Gestion a mis en place une gouvernance permettant une prise de

décision efficace sur les sujets ESG tout en laissant la place au dialogue entre tous les métiers.

De plus, notre organisation intègre des indicateurs clés de performance (KPIs) liés à l'investissement responsable dans l'évaluation de la performance des responsables d'équipe et de l'ensemble des membres du comité exécutif. La mise en place de ces indicateurs reflète l'importance accordée aux pratiques ESG. En effet, nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos processus pour mieux aligner ces indicateurs avec nos objectifs stratégiques.



Différents comités impliquant tous les métiers

Plusieurs organes décisionnels permettent de structurer les processus de décision concernant l'investissement responsable :

Présidé par François-Marc Durand, **le comité exécutif** définit les grandes orientations sur les sujets de durabilité. Il suit les avancées des projets stratégiques et valide les principes, la philosophie et les nouvelles thématiques ESG. Le comité exécutif reçoit tous les trimestres le directeur de l'ESG.

Le comité ESG se compose des représentants de la gestion institutionnelle et privée, ainsi que des membres des équipes de Marketing, Reporting, Contrôle des Risques, Conformité, Relations avec les Consultants et de la Direction. Il valide les politiques internes, les processus et méthodologies en termes d'investissement responsable. Le comité ESG se réunit toutes les deux semaines.

La réunion mensuelle ESG réunit l'ensemble des métiers de la société de gestion. Lors de cette réunion, les participants suivent les actualités réglementaires relatives à l'investissement durable, l'actualisation des outils marketing et discutent des besoins commerciaux et des pratiques concurrentielles. La réunion a lieu tous les mois.

Le comité Risques ESG suit le respect des critères ESG internes par la remontée des alertes en termes de ratios. Il valide les paramètres ESG à respecter et suit les exceptions méthodologiques. Il se réunit tous les mois.



COMITÉ EXÉCUTIF
7 associés-gérants



COMITÉ ESG
Équipe ESG et
représentants des métiers



RÉUNION MENSUELLE ESG
Ensemble des métiers
de la société



COMITÉ RISQUES ESG
Équipe ESG, Risques,
Conformité



*Exclusions et politiques
de durabilité*

Politique *climat*

Convaincus par les projections scientifiques et conscients des responsabilités de chacun, nous avons fait évoluer notre processus d'investissement afin de mieux appréhender le changement climatique, de mieux comprendre les risques qu'il engendre et d'accompagner les entreprises dans leur transition vers une économie bas carbone.

Nous disposons ainsi d'une politique climat qui s'appuie sur les six piliers suivants :



· **Alignement avec l'Accord de Paris** : objectif à horizon 2030 d'avoir une température au niveau de l'ensemble des investissements de Lazard Frères Gestion de 2,5°C, objectif qui sera revu et ajusté tous les cinq ans pour atteindre 2°C en 2050

· **Exclusion du charbon thermique** : stratégie d'exclusion complète du charbon thermique d'ici 2030

· **Intégration de la recherche sur le climat dans notre analyse** : grille d'analyse propriétaire commune à la gestion action, obligataire et privée

· **Le climat, élément central de notre politique d'engagement** : pratiques de vote et d'engagement soutenant la transparence et la réduction des émissions des entreprises

· **Transparence et reporting** : publication de nombreux reportings comportant des indicateurs d'émissions carbone et d'alignement

· **Énergies fossiles (conventionnelles et non conventionnelles)** : stratégie d'exclusion fondée sur des seuils quantitatifs accompagnée d'engagements avec les entreprises sur leurs plans de transition

Le règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) définit le risque en matière de durabilité comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. »

Pour les entreprises, le risque de durabilité peut prendre différentes formes : destruction de capital physique, risques de réputation, coûts juridiques et réglementaires, notamment liés à l'instauration d'un prix du carbone.

Ce risque de durabilité est pleinement intégré par Lazard Frères Gestion dans son analyse ESG et dans ses politiques d'exclusion normatives et sectorielles et de suivi des controverses.

Lazard Frères Gestion a publié une politique d'intégration des risques en matière de durabilité (Article 3 SFDR).

Politique d'intégration des risques en matière de durabilité *Article 3 SFDR*

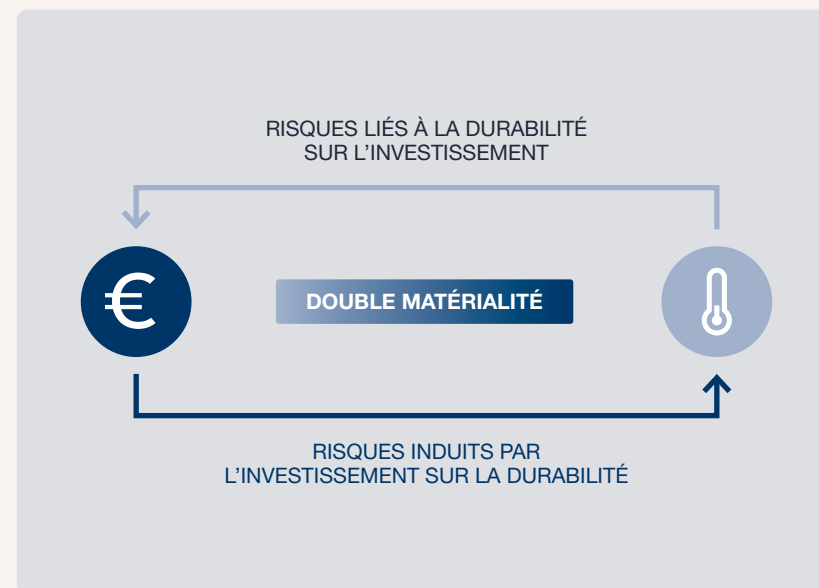


Politique de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité *Article 4 SFDR*

Les incidences négatives en matière de durabilité ou « Principal Adverse Impacts » (PAI) représentent, selon le règlement UE n°2019/2088 (SFDR), l'ensemble des effets négatifs des décisions d'investissement.

Soucieux de minimiser ces conséquences négatives, Lazard Frères Gestion inclut dans son modèle d'analyse et d'intégration ESG l'ensemble des indicateurs PAI définis par la Commission européenne, tels que l'empreinte carbone des entreprises, leur consommation énergétique, leur capacité à gérer de manière responsable leur consommation d'eau...

Lazard Frères Gestion a publié une politique de prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (Article 4 SFDR).



Méthodologie d'investissement durable

Lazard Frères Gestion a défini en 2022 sa méthodologie de l'investissement durable (SFDR).

Nous avons fondé notre approche sur une interprétation rigoureuse de la définition donnée par la Commission européenne afin de permettre de sélectionner les entreprises les plus vertueuses de leurs secteurs.

Un investissement durable est un investissement dans une entreprise qui correspond à trois critères :

Contributions substantielles

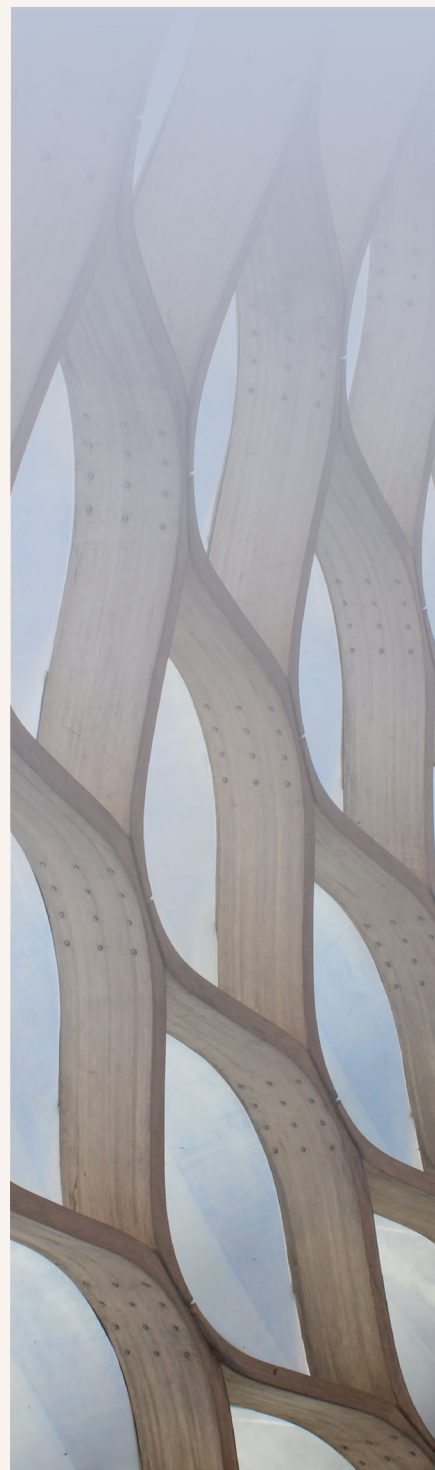
L'entreprise émettrice doit contribuer substantiellement à au moins l'un des dix critères définis par Lazard Frères Gestion.

Principe de Do No Significant Harm

L'entreprise émettrice doit respecter la règle fixée par Lazard Frères Gestion sur les quatorze principales incidences négatives (PAI) afin de ne pas causer de préjudice significatif aux facteurs de durabilité.

Bonne gouvernance

L'entreprise doit respecter les principes de bonne gouvernance.



Rapport Article 29 de la Loi Énergie Climat

En France, la loi Énergie Climat s'applique aux sociétés de gestion et aux fonds de plus de 500 millions d'euros d'encours, avec pour objectifs :

- Une meilleure intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement
- Une prise en compte améliorée des critères de durabilité dans la gestion des risques

Lazard Frères Gestion publie à ce titre :

- Une stratégie d'alignement à l'Accord de Paris
- Une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité
- L'impact financier des principaux risques de durabilité sur la valorisation de ses encours (stress test climatique)



Stratégie Accord de Paris

Chez Lazard Frères Gestion, en accord avec notre politique climat, nous intégrons une évaluation des risques et opportunités liés au climat dans notre processus d'analyse, en tenant compte de facteurs environnementaux et, notamment, des émissions de gaz à effet de serre, dans notre grille ESG interne. De plus, grâce aux données fournies par notre partenaire MSCI, nous sommes en mesure d'évaluer les expositions carbone des portefeuilles gérés et de mesurer leur alignement avec l'objectif 2°C fixé par l'Accord de Paris.

Nous évaluons l'alignement de nos investissements avec l'Accord de Paris en mesurant l'augmentation de température implicite fournie par MSCI. La mesure de l'augmentation implicite de la température fournit une indication de la façon dont les entreprises et les portefeuilles d'investissement s'alignent sur les objectifs climatiques mondiaux.

Pour formaliser notre stratégie d'alignement à l'Accord de Paris, nous nous sommes fixés plusieurs objectifs à court, moyen et long terme. Notamment, **nous avons l'objectif à horizon 2030 d'avoir une température au niveau de l'ensemble des investissements de Lazard Frères Gestion de 2,5°C, objectif qui sera revu et ajusté tous les cinq ans pour atteindre 2°C ou moins en 2050.**

Stratégie Biodiversité

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur sur lequel l'ensemble des acteurs du monde d'aujourd'hui ont un rôle à jouer. Lazard Frères Gestion s'est fixé une série d'objectifs à court, moyen et long terme pour intégrer la protection des écosystèmes dans ses activités d'investissement et accompagner les entreprises investies dans la lutte contre la perte de biodiversité.

Lazard Frères Gestion utilise l'indicateur d'empreinte biodiversité de Moody's ESG Solutions pour mesurer les principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Les exclusions *normatives*

Les armes controversées

Contexte

Il n'existe pas de définition universellement reconnue concernant les armes controversées et les points de vue diffèrent selon les pays, régions et institutions. Celles-ci s'entendent le plus généralement comme les armes qui frappent sans discrimination et sont disproportionnées dans leurs effets (dégâts excessifs sans commune mesure avec l'avantage militaire attendu). Afin de restreindre, voire de mettre définitivement un terme à la production et l'usage de ces armes, plusieurs normes et traités ont été mis en place au niveau international.

Les conventions et traités internationaux applicables à Lazard Frères Gestion sont :

- **le Traité d'Ottawa** (ou Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel) de 1997,

- **la Convention d'Oslo** (ou Convention sur les armes à sous-munitions) de 2008.

De plus, Lazard Frères Gestion exclut les investissements dans les entreprises impliquées dans la mise au point et la fabrication d'armes biologiques, conformément à la **Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines** (CABT) de 1972 ainsi que la production d'armes chimiques, en application de la **Convention sur l'interdiction des armes chimiques** (CIAC) de 1993.

Enfin, depuis 2023, Lazard Frères Gestion exclut toute entreprise domiciliée dans un pays non signataire du Traité de Non-Prolifération (1968) et impliquée dans la **production d'armement nucléaire**, grâce aux données de notre partenaire MSCI.

Champ d'application

Notre politique d'exclusion concerne les valeurs impliquées dans la production ou la diffusion des armes prohibées par ces Conventions. Elle s'applique également aux émetteurs produisant et/ou diffusant des éléments essentiels à leur fabrication.

Son périmètre s'étend donc aux **armes à sous-munitions, aux mines antipersonnel ainsi qu'aux armes biologiques et chimiques**.

Lazard Frères Gestion procède à une identification régulière des entreprises impliquées dans ces armements controversés. Une liste est établie sur la base des implications confirmées par notre partenaire ISS Ethix, et suivie par notre département de contrôle des Risques.

Les critères suivants sont appliqués pour définir l'implication d'une société :

- l'entreprise est impliquée dans le développement, la production, l'utilisation, la maintenance, la commercialisation des armes susmentionnées.
- l'entreprise est impliquée dans le développement, la production, la maintenance, la commercialisation d'un composant-clé et spécifique des armes susmentionnées.
- l'entreprise détient une participation supérieure à 20% dans une société impliquée dans une des activités citées ci-dessus.

Violation du Pacte mondial des Nations Unies

Contexte

Dans le cadre du processus continu de gestion des controverses, l'équipe ESG prête une attention particulière aux entreprises qui enfreignent les Principes du Pacte mondial des Nations Unies.

En cas de violation sévère, avérée et répétée d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies, les entreprises sont placées sur liste d'exclusion¹.

Les entreprises qui, face à une controverse de niveau sévère, ont pris des mesures correctrices susceptibles d'y remédier sont placées sur une liste d'engagement approfondi. Un processus d'engagement est initié afin de décider de l'exclusion ou non de la société. En l'absence de réponse satisfaisante ou passé un délai de 6 mois, l'entreprise sera automatiquement inscrite sur la liste d'exclusion.

Dans le cas d'une controverse contestée par Lazard Frères Gestion, les entreprises sont placées sur une liste de suivi. Elles font alors l'objet d'une évaluation et d'une analyse approfondie réalisées par l'équipe ESG qui donnent lieu à la rédaction d'une fiche spécifique synthétisant les principales conclusions de l'analyse. La liste est mise à jour semestriellement en fonction des nouvelles controverses.

Un comité réunissant analystes-gestionnaires et spécialistes ESG soumet trimestriellement ces trois listes à la validation du comité exécutif de Lazard Frères Gestion.

Après clôture de la controverse et passé un délai d'un an, la société sera sortie des trois listes.



1. Cette exclusion s'applique à l'ensemble des actifs gérés par Lazard Frères Gestion à l'exception de titres acquis avant 2022 pour le compte de clients privés et qui représentaient, au 31 décembre 2021, moins de 0,1% des encours totaux de la société de gestion.

Les exclusions sectorielles

Tabac

Contexte

Chaque année, plus de 8 millions de personnes dans le monde meurent du tabac et de ses conséquences¹.

L'industrie du tabac, en particulier, fait l'objet de nombreuses controverses ESG en matière de travail des enfants dans les cultures du tabac, de transparence sur la composition des produits ou encore de déforestation.

Par conséquent, en 2003, près de 180 pays ont adopté la Convention-Cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte anti-tabac, dont le but est de réduire drastiquement la consommation d'ici 2025, grâce à de nouvelles réglementations et taxes.



Champ d'application

En réponse à ces enjeux ESG majeurs, Lazard Frères Gestion a choisi de mettre en place une politique d'exclusion du tabac.

Depuis le 15 octobre 2020, Lazard Frères Gestion n'investit plus dans les entreprises dont la production de tabac ou de produits liés au tabac constitue une activité centrale.

Notre politique ne concerne pas les entreprises indirectement impliquées dans l'industrie du tabac via des produits et/ou services secondaires (par exemple, fournisseurs d'emballages, compagnies aériennes, services de vente aéroportuaires), leur activité n'étant pas exclusivement tournée vers le tabac.



1. Source : Organisation Mondiale de la Santé, 2023.

Charbon

Contexte

Dans le cadre de sa Politique climat, Lazard Frères Gestion a défini en 2020 **une stratégie visant une sortie du charbon d'ici 2030**.

Elle vise à participer à la lutte contre le dérèglement climatique et à la réduction de la pollution humaine tout en tenant compte des risques financiers liés au délaissement d'actifs (*stranded assets*) concernés par la transition énergétique.

En effet, la combustion de charbon thermique demeure la principale source du réchauffement climatique, représentant plus de 29% des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités

humaines et plus de 40% des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) d'origine anthropique en 2019 selon l'Agence Internationale de l'Énergie². Sa réduction sera, par conséquent, une des mesures les plus efficaces pour parvenir à limiter la hausse des températures.

En 2024, Lazard Frères Gestion a décidé d'abaisser les seuils du chiffre d'affaires provenant des activités liées au charbon thermique et du mix énergétique reposant sur le charbon de 25% à 10%. Cette décision s'inscrit dans la démarche de sortie du charbon d'ici 2030.



Champ d'application

Lazard Frères Gestion exclut donc tout investissement dans les entreprises dont :

- Les projets concernent de nouveaux développements de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon.
- Plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'activités liées au charbon thermique
- Plus de 10% du mix énergétique (par MWh généré) repose sur le charbon
- La production annuelle de charbon thermique dépasse 10 MT par an
- Les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 GW

2. <https://www.iea.org/reports/coal-2019>

PROJETS ET EXPLORATION

Exclusion des entreprises ayant des projets de développement de mines de charbon thermique ou de centrales thermiques à charbon

ACTIVITÉS

Extraction et production

Production annuelle
supérieure à

10 MT

Part des revenus provenant des
activités liées au charbon supérieure à

10%

Électricité

Capacités installées fonctionnant
au charbon supérieures à

5 GW

Part du mix énergétique liée
au charbon supérieure à

10%

Lazard Frères Gestion se réserve le droit de mettre à jour les données fournies par la Global Coal Exit List (GCEL) utilisée pour l'exclusion du charbon thermique. Dans ce cadre, certaines entreprises mentionnées dans la liste peuvent être réintégrées à notre univers investissable si les dernières données disponibles indiquent le respect des seuils énoncés. À l'inverse, si les gestionnaires ou les spécialistes ESG de Lazard Frères Gestion prennent connaissance du dépassement de ces seuils par une entreprise en portefeuille, cette position sera cédée dans un délai de trois mois.

Ces seuils ne s'appliquent pas aux entreprises dont la trajectoire a été validée par la Science Based Target initiative (SBTi) à condition qu'elles n'aient pas prévu d'expansion de leurs capacités dans le secteur du charbon.

De plus, en cohérence avec sa démarche de soutien et d'accompagnement des entreprises, Lazard Frères Gestion considère que les obligations vertes (Green Bonds) ou les instruments de type Sustainability-Linked Bonds (SLB) avec un indicateur de performance (KPI) lié principalement à un objectif environnemental (exemple : réduction des émissions carbone) sont éligibles à ses investissements, quel qu'en soit l'émetteur.

Concernant les autres énergies fossiles (en particulier gaz et pétrole conventionnels et non conventionnels), Lazard Frères Gestion s'engage pour sa gestion Article 9 et sa gestion labellisée à respecter les critères de désengagement du secteur des énergies fossiles, conformément au nouveau cahier des charges du label ISR (V3), d'ici fin 2024.

Énergies fossiles non conventionnelles

Contexte

Les énergies fossiles non conventionnelles, que sont le gaz de couche, le pétrole issu de sables bitumineux, le pétrole extra-lourd et la fracturation hydraulique, posent des défis environnementaux et climatiques spécifiques. Ces sources d'énergie sont souvent associées à des émissions de gaz à effet de serre particulièrement élevées et à des impacts négatifs sur les écosystèmes locaux. En outre, les risques financiers liés à ces activités augmentent en raison de la transition mondiale vers une économie bas carbone, rendant ces actifs vulnérables à devenir des "actifs échoués". Pour répondre à ces enjeux, Lazard Frères Gestion a mis en place une politique concernant les entreprises actives dans ce secteur.

Champ d'application

Renforçant ses engagements vis-à-vis des sociétés exposées aux énergies fossiles, Lazard Frères Gestion exclut désormais toutes les entreprises de la filière amont (exploration et production) dont plus de 5% de la production provient des sources suivantes : gaz de couche, pétrole issu de sables bitumineux et schistes bitumineux, pétrole extra-lourd, et fracturation hydraulique.

Les entreprises dont plus de 5% de la production provient de la fracturation hydraulique font l'objet d'une analyse détaillée de leurs plans de transition climatique. Cette analyse, propre à ce sous-secteur, évalue les trajectoires et objectifs de réduction des émissions, les moyens mis en œuvre pour la transition, et la qualité de la gouvernance liée au climat.



Huile de palme

Contexte

L'huile de palme se distingue des autres huiles végétales par son rendement à l'hectare qui est jusqu'à cinq fois supérieur.

Cette efficacité a fait de l'huile de palme la matière première végétale la plus consommée au monde.

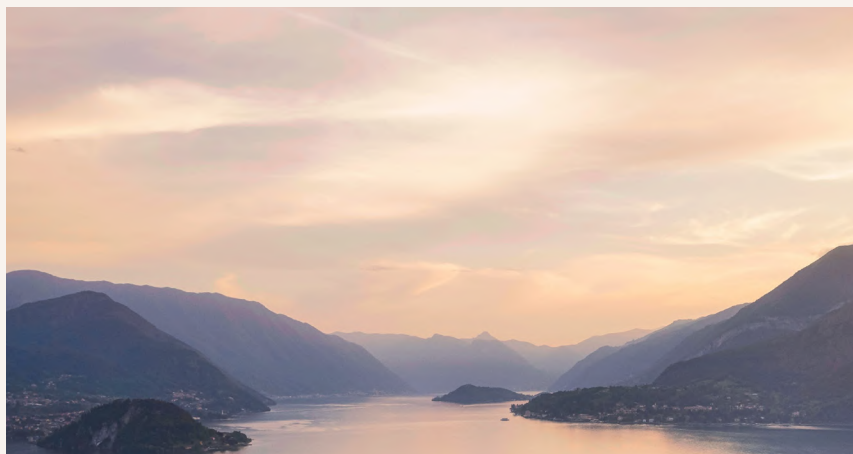
La culture intensive du palmier à huiles engendre des conséquences désastreuses. En effet, afin de créer des espaces de culture, de vastes zones de forêts tropicales riches en biodiversité sont abattues ou brûlées. Cela entraîne également des conséquences substantielles sur le réchauffement climatique, les forêts absorbant et stockant une part significative des émissions de gaz à effet de serre mondiales.

Champ d'application

Lazard Frères Gestion considère que l'enjeu est de lutter contre les pratiques de culture néfastes en promouvant une production responsable de l'huile de palme.

Lazard Frères Gestion exclut les entreprises ayant au moins 5% de chiffre d'affaires dans la production et/ou la distribution d'huile de palme et dont moins de 60% de cette production est certifiée.

Nous nous appuyons sur la certification RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil), système de certification volontaire et indépendant réunissant des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'huile de palme. Cette certification garantit le respect de critères environnementaux, sociaux et économiques exigeants lors de la production de l'huile de palme.



Les exclusions *sur mesure*

En accord avec sa politique historique, Lazard Frères Gestion a pour ambition de proposer à ses clients des produits au plus près de leurs besoins mais également de leur philosophie. En complément des exclusions détaillées ci-dessus et appliquées à l'ensemble de notre gestion, nous proposons des exclusions sur mesure qui répondent à leurs exigences et à leurs convictions.

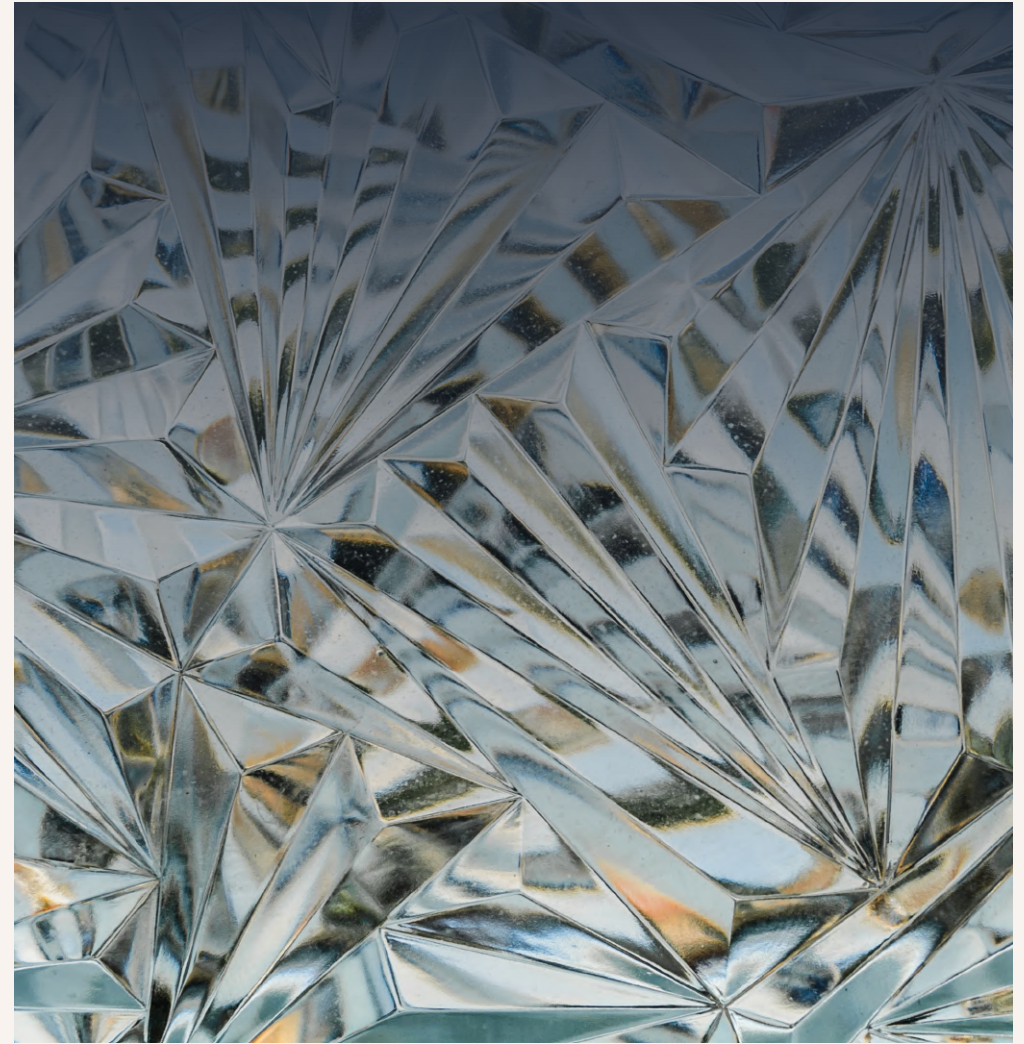
Les critères d'exclusion ou de sélection sont multiples en matière d'investissement éthique et responsable. Ainsi, Lazard Frères Gestion s'attache à toujours rester en mesure d'adapter sa gestion aux contraintes spécifiques des clients (ESG, ISR, éthique...) au moyen de mandats et de fonds dédiés.

Nous sommes notamment susceptibles d'appliquer les exclusions suivantes :

- **Exclusions de certains secteurs**
- **Exclusions de certains pays**
- **Exclusions de certaines valeurs**
- **Contraintes de notations** (objectif de notation ESG minimum)

Les exclusions liées *aux émetteurs souverains*

Lazard Frères Gestion a établi une liste d'exclusion de pays (incluant les pays interdits GAFI) et une liste de pays sous surveillance (sous sanctions internationales ou embargo). Ces listes comprennent des pays susceptibles de présenter un risque majeur en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.



Notre processus d'analyse ESG

“Particulièrement attachés à la maîtrise des analyses financières et extra-financières, nous accordons une importance cruciale au développement de modèles propriétaires. Nous avons ainsi élaboré notre propre modèle d’analyse ESG et des plans de transition afin d’apporter une réelle valeur ajoutée dans la sélection des émetteurs.”



Thibaut Mihelich
Directeur de l'ESG

Un modèle *d'analyse propriétaire*

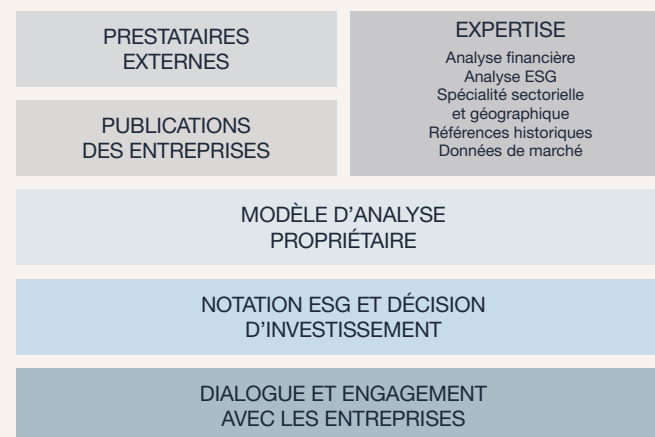
Fruit d’une méthodologie rigoureuse, notre processus d’analyse ESG synthétise les informations relatives à chaque société dans une grille interne partagée par l’ensemble des analystes-gestionnaires.

Les équipes Actions, Taux et de Gestion Privée disposent ainsi d’une analyse commune qui sert de support à la mise en oeuvre des processus d’intégration adaptés aux différentes classes d’actifs.

La construction des analyses passe par une étude approfondie, informée, prospective et, si besoin, critique de toutes les données

disponibles en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Les analyses ESG sont réalisées directement par nos analystes-gestionnaires conformément à notre volonté de refuser une approche ESG « en silo ».

Elles s’appuient sur les informations publiées directement par les entreprises ou récoltées dans le cadre d’un dialogue direct avec le management, sur des données d’institutions publiques et d’ONG et sur les éléments d’analyse fournis par nos partenaires.



Notre grille d’analyse interne ESG comprend trois piliers indépendants et complémentaires E, S et G, pondérés respectivement à 30%, 30% et 40%. Chaque pilier est noté de 1 à 5 (5 étant la meilleure note). Pour chaque pilier, notre analyse se concentre sur les critères les plus pertinents grâce à l’utilisation d’indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs.

Un nombre important de critères ESG *systématiquement pris en compte*

E

comme

Environnement

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE	MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PRODUIT OU SERVICE
OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS
- Intégration des facteurs environnementaux adaptés aux enjeux du secteur - Élaboration d’une stratégie et d’un système de management environnemental	- Maîtrise des risques associés au changement climatique - Gestion responsable de l’eau et des déchets - Préservation de la biodiversité	- Innovation environnementale - Écoconception des produits ou services

Critères

- Définition et formulation de lignes directrices, de priorités, de moyens appropriés et d’objectifs chiffrés précis
- Intégration de la réglementation liée au secteur

Critères

- Limitation des émissions de gaz à effet de serre et anticipation des conséquences physiques liées au changement climatique
- Optimisation de l’utilisation de l’eau, limitation des rejets dans l’environnement
- Mesure de l’impact des activités sur la biodiversité et réduction de l’exploitation de zones, écosystèmes, végétaux et organismes sensibles

Critères

- Développement d’innovations technologiques, de solutions d’efficacité énergétique
- Réduction de l’impact lié à la fabrication, l’utilisation et l’élimination des produits ou services, développement de l’économie circulaire

S

comme

Social

RESPECT DES DROITS HUMAINS	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	GESTION DE LA CHAÎNE DE VALEUR
OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS
- Prévention des situations ou des actes de complicité de violations des droits humains - Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes - Respect de la vie privée et protection des données	- Dialogue social constructif - Formation et gestion des carrières favorables au développement humain - Promotion de la diversité - Santé, sécurité et bien-être au travail	- Gestion responsable de la chaîne d’approvisionnement - Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Critères

- Respect des droits humains fondamentaux, notamment des principes de l’UNGC, de l’UNGP et de l’OCDE pour les entreprises multinationales
- Élimination des formes de travail proscrites, en particulier le travail des enfants et le travail forcé ou obligatoire
- Protection des collaborateurs face à de potentielles menaces, notamment dans les régions d’implantation à risque
- Respect de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel

Critères

- Respect et promotion de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective
- Stratégie en matière d’emploi : plan de formation, transition du secteur, politique d’évolution interne et gestion des restructurations
- Principe d’égalité des chances et de traitement des personnes
- Prévention des accidents du travail et maladies professionnelles et amélioration continue des conditions de santé-sécurité au travail

Critères

- Élimination des formes de travail proscrites chez les fournisseurs et sous-traitants et coopération durable avec les fournisseurs
- Protection et respect des droits du client/consommateur : prévention des pratiques anti-concurrentielles, sécurité, protection contractuelle et information du client

CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE SUIVANCE

OBJECTIFS

- Indépendance du Conseil
- Compétence et diversité du Conseil
- Limitation du cumul des mandats

Critères

Conseil capable de contrôler et de conseiller les dirigeants exécutifs pour assurer un équilibre des pouvoirs :

- Séparation des positions de président et de directeur général
- Diversité et complémentarité des expertises
- Proportion importante de membres indépendants permettant un contrôle objectif et impartial sur les dirigeants

QUALITÉ DU MANAGEMENT

OBJECTIFS

- Qualité de la stratégie
- Éthique des affaires
- Efficacité de l'audit et des mécanismes de contrôle

Critères

- Formulation et mise en oeuvre d'une stratégie cohérente avec l'environnement externe et les ressources internes
- Prévention de toutes formes de corruption, d'acteurs privés comme d'agents publics
- Système de contrôle interne capable de repérer et évaluer les risques de l'entreprise et de garantir la confiance dans l'indépendance et l'objectivité des auditeurs externes

QUALITÉ DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

OBJECTIFS

- Confiance dans les prévisions et transparence
- Accessibilité du management

Critères

- Historique des avertissements sur résultats (profit warning)
- Publication des données quantitatives et explications qualitatives donnant une vue fidèle de la situation actuelle de l'entreprise et de ses perspectives sur les questions financières et extra-financières

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

OBJECTIFS

- Élaboration claire des rémunérations des dirigeants
- Transparence de la rémunération
- Cohérence avec les résultats obtenus

Critères

- Politique de rémunération décrivant ses principes et détaillant ses différentes composantes
- Intégration d'objectifs ESG dans la rémunération
- Rémunération en ligne avec la stratégie, liée à la performance de l'entreprise et à l'évolution de la valeur du titre de la société sur le long terme

Suivi des controverses

Un suivi permanent des controverses

Lazard Frères Gestion assure un suivi continu des controverses sur les entreprises de son univers à partir de différentes sources et données externes. Depuis janvier 2020, ce suivi s'enrichit de l'analyse des controverses ESG réalisée par ISS ESG.

Cette analyse permet d'appréhender tout événement qui pourrait entacher la réputation d'une entreprise, sa sécurité juridique, économique et sa valeur financière. Elle constitue un élément important de l'ana-

lyse des risques ESG de l'entreprise et la grille propriétaire d'analyse ESG de Lazard Frères Gestion y consacre une section qui influence la notation interne des entreprises.

Les informations communiquées par les médias et les brokers alertent également en permanence les analystes-gestionnaires sur d'éventuelles controverses qui pourraient affecter les entreprises de leur univers d'investissement.

L'intégration systématique à l'analyse ESG interne

Les controverses jugées pertinentes et particulièrement sévères par l'analyste-gestionnaire font l'objet d'une analyse approfondie. S'il le juge nécessaire, l'analyste-gestionnaire révisé la note E, S ou G de l'émetteur en fonction de son analyse de la controverse. Il intègre ainsi directement les effets de la controverse sur l'évaluation ESG interne des titres de la société.

De plus, en évaluant chaque controverse selon sa sévérité, sa fréquence et la réactivité de l'entreprise, ISS ESG informe les analystes-gestionnaires de la capacité des émetteurs à gérer les controverses. Les données fournies sont utilisées comme un outil d'aide à la décision et une base d'alerte.

Procédure d'escalade

Une procédure d'escalade est déclenchée en cas de mauvaise notation interne ESG, qui peut être dégradée à la suite d'une controverse.

L'entreprise concernée fait alors l'objet d'un engagement approfondi qui peut aboutir, en cas de résultats non satisfaisants, à l'entrée en liste d'exclusion de l'émetteur.

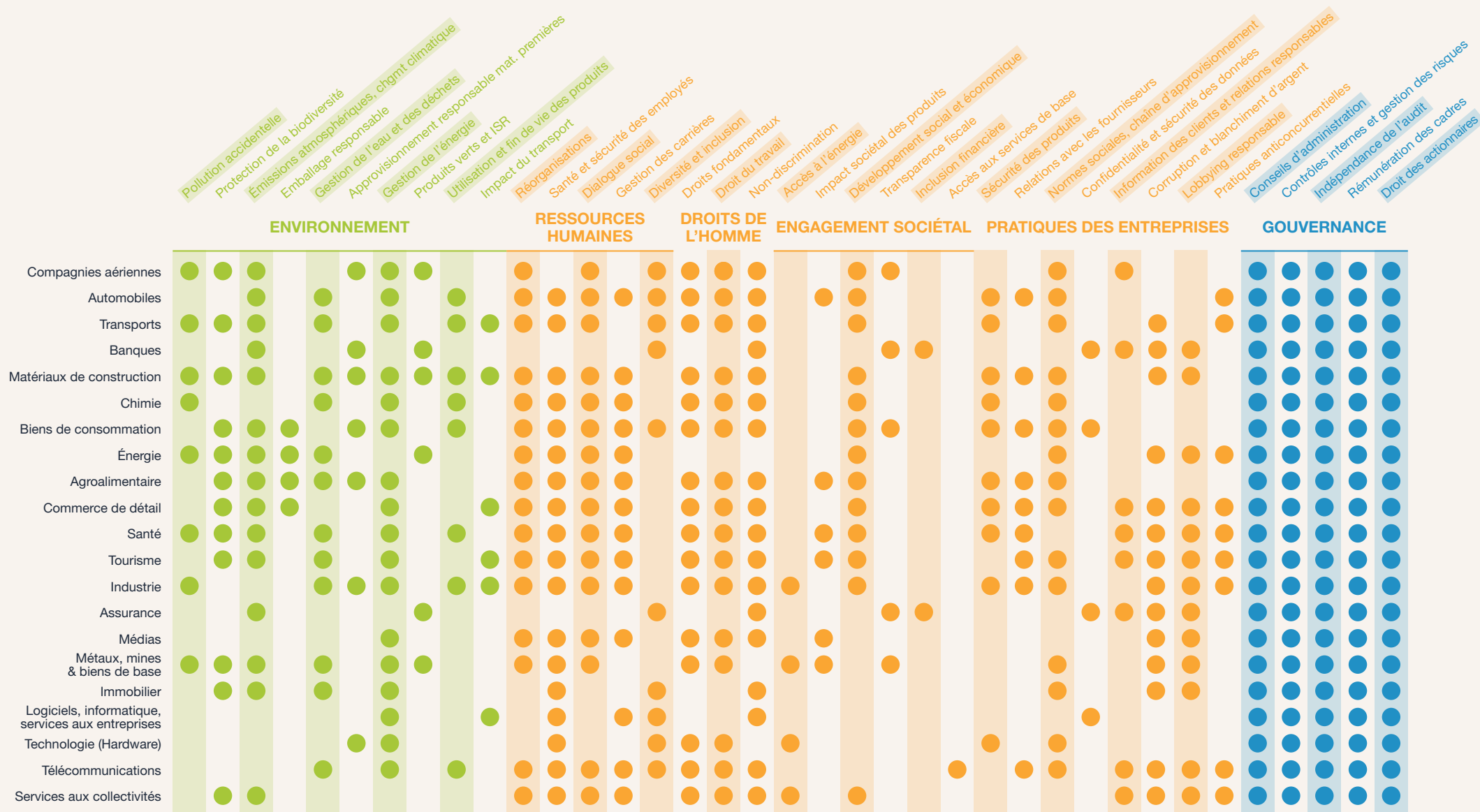
Spécificités sectorielles et *table de matérialité*

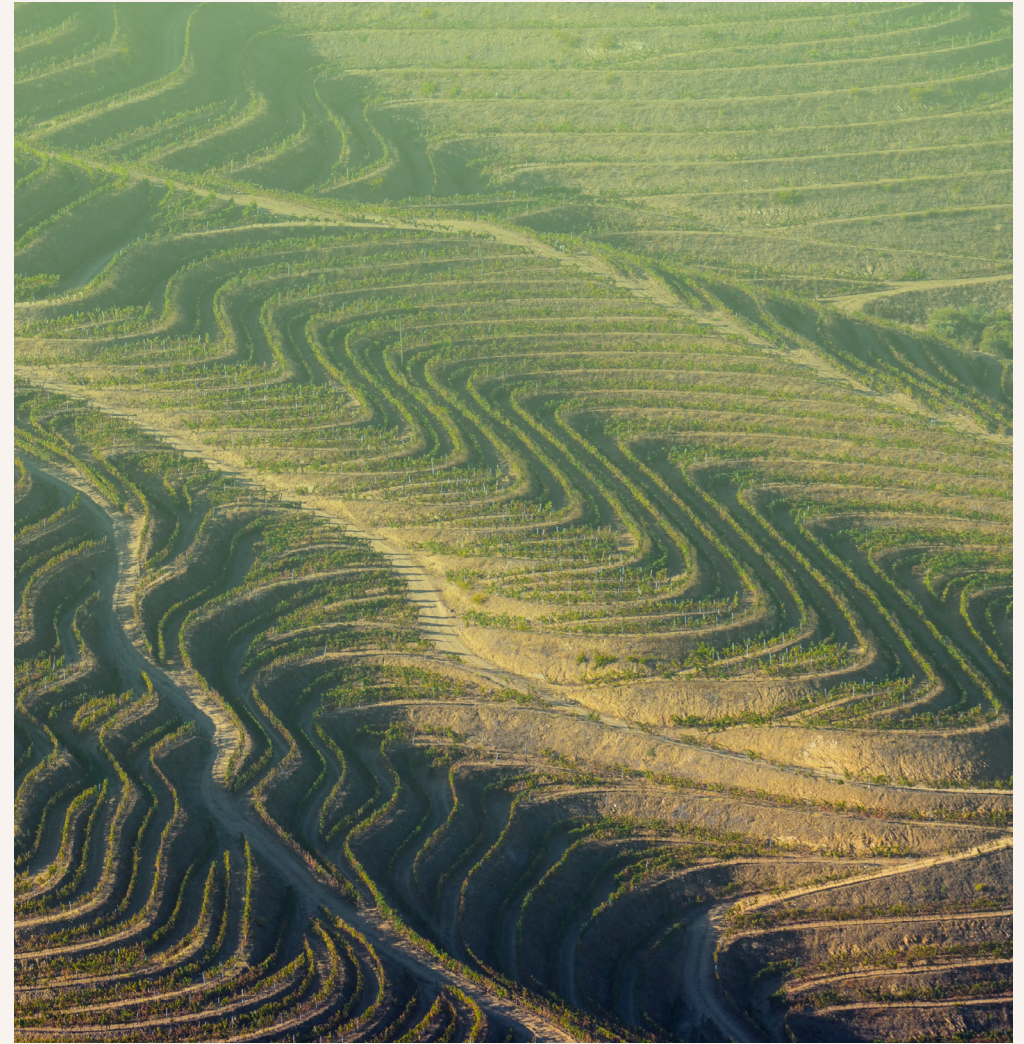
— Conscients de l'importance des comparaisons intra-sectorielles et d'une bonne compréhension de l'environnement opérationnel, géographique et réglementaire dans lequel les entreprises évoluent, nous portons une attention particulière, dans notre méthodologie d'analyse, à la matérialité des risques et opportunités ESG.

Une prise en compte différenciée des critères selon les secteurs, les pays voire même selon des caractéristiques particulières paraît nécessaire pour rendre compte de manière adéquate des performances ESG propres à chaque entreprise. Pour mieux évaluer la matérialité et com-

prendre la manière dont les facteurs de durabilité peuvent affecter la performance financière d'un émetteur, Lazard Frères Gestion a élaboré en janvier 2021 une table de matérialité propriétaire. Cette table de matérialité répond à un double objectif : d'une part, elle permet de formaliser de façon

transparente la manière dont les analystes-gestionnaires sélectionnent, au sein de la grille interne d'analyse ESG, les indicateurs les plus pertinents pour leur analyse. D'autre part, elle sert de socle aux thématiques et actions d'engagement menées par Lazard Frères Gestion auprès des entreprises.





L'intégration des critères ESG dans nos gestions

L'analyse ESG influence directement nos décisions d'investissement tant en Gestion Institutionnelle qu'en Gestion Privée. Elle entre quantitativement dans les processus de sélection de titres et d'allocation. Une appréciation qualitative informée par les données et opinions de nos analystes-gestionnaires complète cette intégration quantitative.

Gestion Actions

Une prise en compte directe dans la valorisation

La valorisation financière de chaque entreprise intègre le résultat de notre analyse ESG. Les analystes-gestionnaires prennent en compte les notes ESG des grilles internes d'analyse dans le coût du capital des sociétés qu'ils suivent via le calcul du Bêta.

Ce calcul est réalisé en interne grâce à une méthodologie propre à Lazard Frères Gestion et donne une mesure de l'ensemble des risques de l'entreprise.

Notre méthodologie de calcul considère les critères financiers et extra-financiers comme complémentaires en retenant la pondération ci-dessous. Nous actualisons les flux de trésorerie (*cash-flows*) grâce au WACC, le coût moyen pondéré du capital. Ce coût correspond à la moyenne pondérée du coût des fonds propres (*equity*) et du coût de la dette. Le coût des fonds propres dépend du profil de l'entreprise et, notamment, de son risque

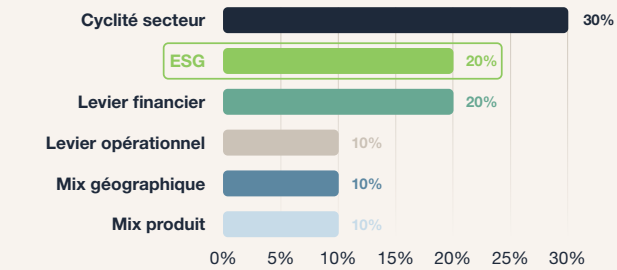
spécifique.

Ce risque spécifique comprend, entre autres, la cyclicité de l'activité de l'entreprise, le mix géographique ainsi que le respect des critères ESG. Lorsque l'entreprise sous-estime l'importance des enjeux ESG, son risque augmente d'autant.

Dans notre modèle, le risque diminue la valorisation financière de l'entreprise. À l'inverse, une bonne gestion des dimensions ESG réduit le risque lié à l'entreprise et accroît sa valorisation théorique (*fair value*). Ainsi, le degré de prise en compte des critères ESG influence directement notre évaluation financière.

De plus, l'équipe de gestion actions exclut les émetteurs dont les notes internes sont minimales (=1 sur 5).

La prise en compte des critères ESG a un impact direct sur nos valorisations :



Type d'émetteur	Note interne	Exclusion
Ensemble des émetteurs	Note = 1 sur 5 (note minimale)	Oui



Gestion Taux

Une analyse interne qui influence directement la sélection des émetteurs

Les analystes-gestionnaires obligataires participent activement à l'analyse ESG propriétaire et complètent les grilles internes pour les émetteurs non couverts par les équipes Actions. Dans le cadre de leur gestion, ils veillent à ce que les portefeuilles obligataires intègrent les émetteurs les plus avancés en matière de pratiques et d'engagements ESG tout en s'assurant que le *spread* reste attractif du point de vue du risque crédit.

Le processus d'investissement intègre quantitativement l'analyse ESG propriétaire tant en matière de sélection des titres que pour déterminer leur poids en portefeuille. Ainsi, l'équipe de gestion obligataire exclut les émetteurs dont les notes internes sont jugées faibles (≤ 2 sur 5). De

plus, pour les émissions Investment Grade, la part des émetteurs notés entre 2 sur 5 et 3 sur 5 est limitée à 30% des valeurs en portefeuille. Pour les portefeuilles High Yield, plus exposés à des émetteurs de petite taille et traditionnellement moins bien notés, cette part est limitée à 50% des portefeuilles.

L'analyse ESG, intégrée à notre analyse fondamentale, influence donc directement les décisions d'investissement pour favoriser l'allocation des investissements vers les émetteurs les plus vertueux en matière d'ESG.

Intégration quantitative de l'analyse ESG propriétaire au sein du processus d'investissement

Type d'émetteur	Note interne	Exclusion	Limite d'exposition
Ensemble des émetteurs	Note ≤ 2 sur 5	Oui	-
Investment Grade	$2 < \text{Note} \leq 3$	-	Max 30%
High Yield	$2 < \text{Note} \leq 3$	-	Max 50%

Sélection des obligations vertes, sociales et durables

Le marché des obligations vertes (*Green Bonds*), sociales (*Social Bonds*) et durables (*Sustainability Bonds*) est en croissance. Ces obligations sont émises par des émetteurs publics ou privés dont le financement est destiné à des projets spécifiques ayant un impact environnemental ou social positif.

Lazard Frères Gestion sélectionne et s'assure de la durabilité des émissions vertes, sociales et durables grâce à l'utilisation d'une grille d'analyse interne, adaptée pour chaque type d'émissions, et reposant sur quatre piliers.

À titre d'illustration, la grille d'analyse interne pour la sélection des obligations vertes s'articule de la façon suivante :

Stratégie environnementale et climatique de l'émetteur et cohérence de l'émission

- Objectifs de préservation de l'environnement
- Cohérence de la stratégie climatique et environnementale avec les projets verts financés
- Engagement dans le cadre d'une stratégie de long terme

Respect des Green Bond Principles de l'ICMA - Analyse des pratiques

- Utilisation des fonds
 - Description des projets
 - Bénéfice environnemental
- Processus de sélection et évaluation des projets
- Gestion des fonds
- Reporting

Certification externe Analyse

- Avis du SPO
- Certification CBI

Reporting Rapport d'impact et d'allocation

- Transparence et qualité des rapports publiés
- Données quantitatives précises et mesures de performance des avantages environnementaux
- Audit externe

Sélection des émetteurs souverains (États)

Les titres souverains dans lesquels Lazard Frères Gestion investit sont habituellement considérés comme des investissements sûrs. Néanmoins, les États sont exposés à des facteurs de risque ESG susceptibles d'altérer le développement durable de leur économie à long terme.

Partant de ce constat, Lazard Frères Gestion évalue les émetteurs souverains selon des critères ESG regroupés autour de 3

piliers reposant sur leurs engagements en matière de responsabilité environnementale, sociale et institutionnelle.

Notre méthodologie interne d'évaluation des émetteurs souverains est axée vers les émetteurs des pays de l'OCDE et se fonde sur une approche à la fois quantitative et qualitative incluant les critères recommandés par les Principes for Responsible Investing (PRI).

Notre grille ESG propriétaire étudie 58 critères répartis sur les trois piliers et inclut les deux Principal Adverse Impacts (PAI) obligatoires dédiés aux souverains (PAI 15 et 16) ainsi que les PAI additionnels prévus par le règlement SFDR. Les critères reposent sur des données issues de l'OCDE, de la Banque Mondiale, de sources académiques et d'ONG.

Dans le cadre de la gestion de fonds à prédominance souveraine, nous appliquons des exclusions fondées sur les indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale tels que « voix et responsabilité », « stabilité politique » et « absence de violence / terrorisme », « efficacité du gouvernement », « qualité de la régulation », « état de droit », « contrôle de la corruption ».

Répartis en 3 domaines (Note relative sur 5 pour chaque pays)

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Responsabilité environnementale

Le respect de l'environnement est apprécié sur les engagements des États en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de lutte contre la pollution, la gestion des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité, et la transition juste et durable.

PROTECTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Responsabilité sociale et solidarité

Ce pilier analyse principalement la responsabilité et la cohésion sociale, l'égalité des chances, l'éducation et le capital humain, la santé, et le niveau de vie au travers d'indicateurs tels que l'indice de développement humain des Nations Unies (IDH), l'indice de Gini ou encore les scores PISA qui permettent d'évaluer le niveau de connaissance des étudiants de 15 ans dans le monde.

RESPONSABILITÉ DE LA GOUVERNANCE

Responsabilité institutionnelle

Les critères que nous considérons importants sont la défense des droits de l'Homme, la responsabilité économique et sociale, l'intégrité des institutions publiques et privées, la compétence gouvernementale comme l'indépendance de la justice et de la presse.

Un commentaire qualitatif est ensuite apporté par l'analyste afin de mettre en perspective les données des différentes sources et les critères analysés. Les actualités récentes peuvent exercer une influence sur la notation afin d'anticiper controverses et changements en émettant un avis sur la perspective à venir.

La notation se fait sur une échelle de 1 à 5, excluant les émetteurs dont les notes internes sont jugées trop faibles ($\leq 2/5$).

Par ailleurs, Lazard Frères Gestion a établi une liste d'exclusion de pays (incluant les pays interdits GAFI) et une liste de pays sous surveillance (sous sanctions internationales ou embargo). Ces listes comprennent des pays susceptibles de présenter un risque majeur en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

“Nous intégrons l’ESG dans l’ensemble de notre gestion obligataire : dans les portefeuilles Investment Grade et High Yield mais aussi dans la sélection des émetteurs souverains et enfin dans notre processus dédié d’analyse des obligations vertes et sociales.”



Éléonore Bunel
Directrice Gestion Taux

Gestion *Diversifiée*

Dans le cadre de sa gestion Diversifiée, Lazard Frères Gestion cherche à utiliser toutes les opportunités offertes par les différentes classes d’actifs tout en bénéficiant des atouts d’une allocation flexible. L’équipe de gestion Diversifiée définit, grâce à une approche fondamentale fondée sur notre scénario macroéconomique, l’allocation tactique et délègue la gestion des

poches Actions et Taux aux équipes de gestion spécialisées.

En cohérence avec la philosophie d’investissement responsable de Lazard Frères Gestion, les poches actions suivent la démarche utilisée par la gestion Actions et les poches Taux celle de la gestion obligataire.

Gestion *Convertibles*

La gestion des OPC d’obligations convertibles est assurée par Lazard Asset Management en délégation de gestion. L’analyse extra-financière est réalisée par les analystes-gestionnaires et intégrée dans les thèses d’investissement.

Cette analyse extra-financière et son intégration dans la sélection des obligations convertibles s’effectuent selon la politique ESG de Lazard Asset Management (disponible sur www.lazardassetmanagement.com/gl/sustainable-investment).

Autres *Gestions déléguées*

Dans le cadre des encours dont la gestion est déléguée, Lazard Frères Gestion veille à ce que ses partenaires appliquent une politique ESG exigeante. Cette dernière est appréciée au moyen de questionnaires de *due diligence* et par nos contacts directs avec les sociétés externes.

Toutefois, l’analyse des critères ESG, leur intégration, la politique de vote et d’engagement ainsi que les exclusions, hors exclusions normatives, relèvent de politiques propres à chacune des sociétés de gestion déléguées.

Capital *Investissement*

Nous offrons à nos clients privés la possibilité d’investir en capital investissement (*private equity*).

Nous analysons l’intégration ESG des fonds grâce à un questionnaire de *due diligence* dédié. Il a pour but d’évaluer la prise en compte de critères ESG en période de pré-investissement, dans la décision d’investissement, en période de détention et dans la stratégie de sortie.

Le résultat de l’analyse des critères ESG et des risques en matière de durabilité dans le cadre de l’étude d’une opportunité d’investissement constitue un facteur déterminant lors de la prise de décision d’investissement par Lazard Frères Gestion. À ce titre, nous pouvons décider de ne pas réaliser un investissement au regard des risques en matière de durabilité identifiés par cette analyse.



*Vote
et engagement*

“La philosophie de gestion de Lazard Frères Gestion se fonde sur l’analyse des fondamentaux des sociétés. Les rencontres individuelles avec la direction sont ainsi un point essentiel du processus d’analyse et de suivi.”



Thomas Brenier

Directeur Recherche et Gestion Actions

L’expertise des analystes-gestionnaires au cœur des rencontres avec le management

Conformément à sa philosophie de gestion active, les analystes-gestionnaires et les spécialistes ESG mènent des actions de dialogue et d’engagement pour favoriser la mise en oeuvre de bonnes pratiques ESG.

L’objectif de ce dialogue avec les entreprises est avant tout d’amener les sociétés à s’améliorer de manière continue et constructive sur l’ensemble des pratiques ESG, parmi lesquelles la transparence, l’intégration des enjeux de développement durable, les Objectifs du Développement Durable

(ODD) ou les bonnes pratiques de gouvernance. Au cours de ces entrevues, les analystes-gestionnaires échangent avec la direction sur de nombreux sujets ESG. Forts de leur expertise, ce sont eux qui définissent quels seront les points saillants à aborder lors de ces rencontres. Le suivi du dialogue et des actions d’engagement est effectué grâce à une base de données réunissant l’ensemble des comptes rendus des rencontres réalisées par les analystes-gestionnaires.

Des dialogues ciblant transition énergétique et préservation de la biodiversité

Nous engageons un dialogue renforcé avec les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d’affaires provient des énergies fossiles ou des biocides, afin d’évaluer leur stratégie de transition et de promouvoir des pratiques durables. Pour les sociétés énergétiques, notre analyse porte sur leurs objectifs de décarbonation, leur gestion des risques,

leur impact social, et la qualité de leur gouvernance. Concernant les producteurs de biocides, nous encourageons des actions mesurables pour réduire leurs effets sur la biodiversité, tout en dialoguant régulièrement pour favoriser des pratiques responsables.

L’analyse approfondie des résolutions comme manifestation de notre actionnariat actif

Lazard Frères Gestion est en faveur d’un actionnariat actif qui permet aux actionnaires d’influencer les stratégies et pratiques ESG des entreprises. Nous appliquons notre propre politique de vote lorsque nous votons aux Assemblées Générales des émetteurs entrant dans le périmètre défini.

Le nombre et le motif des votes contestataires sont consignés dans un outil et font partie intégrante du rapport annuel de vote.

Conformément à ces lignes directrices, Lazard Frères Gestion a défini 6 principes de vote reflétant ses convictions :

Approbation des comptes et de la gestion

Principe : transparence et contrôle de l'information délivrée

1

Structure et composition du conseil

Principe : séparation des fonctions, indépendance et compétence du conseil

2

Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital

Principe : gestion appropriée des fonds propres, transparence et intérêt stratégique des opérations financières

3

Rémunération des dirigeants et association des salariés

Principe : transparence, cohérence et équité des rémunérations

4

Modifications statutaires et droits des actionnaires

Principe : respect des actionnaires minoritaires

5

Enjeux Environnementaux et Sociaux

Principe : cohérence et motivation

Environnement : limitation de l'empreinte environnementale

Social : prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes

6

Périmètre d'exercice *des droits de vote*

L'exercice des droits de vote s'effectue sur les actions de :

- Toutes les sociétés présentes dans nos fonds labélisés ISR.
- Toutes les sociétés représentant plus de 0,1% du total des encours actions des OPC gérés par Lazard Frères Gestion.

Au 31 décembre 2022, cette contrainte a impliqué l'inclusion dans notre périmètre de vote de l'ensemble des sociétés dans lesquelles nous avons une position cumulée supérieure à 8,7 millions d'euros.

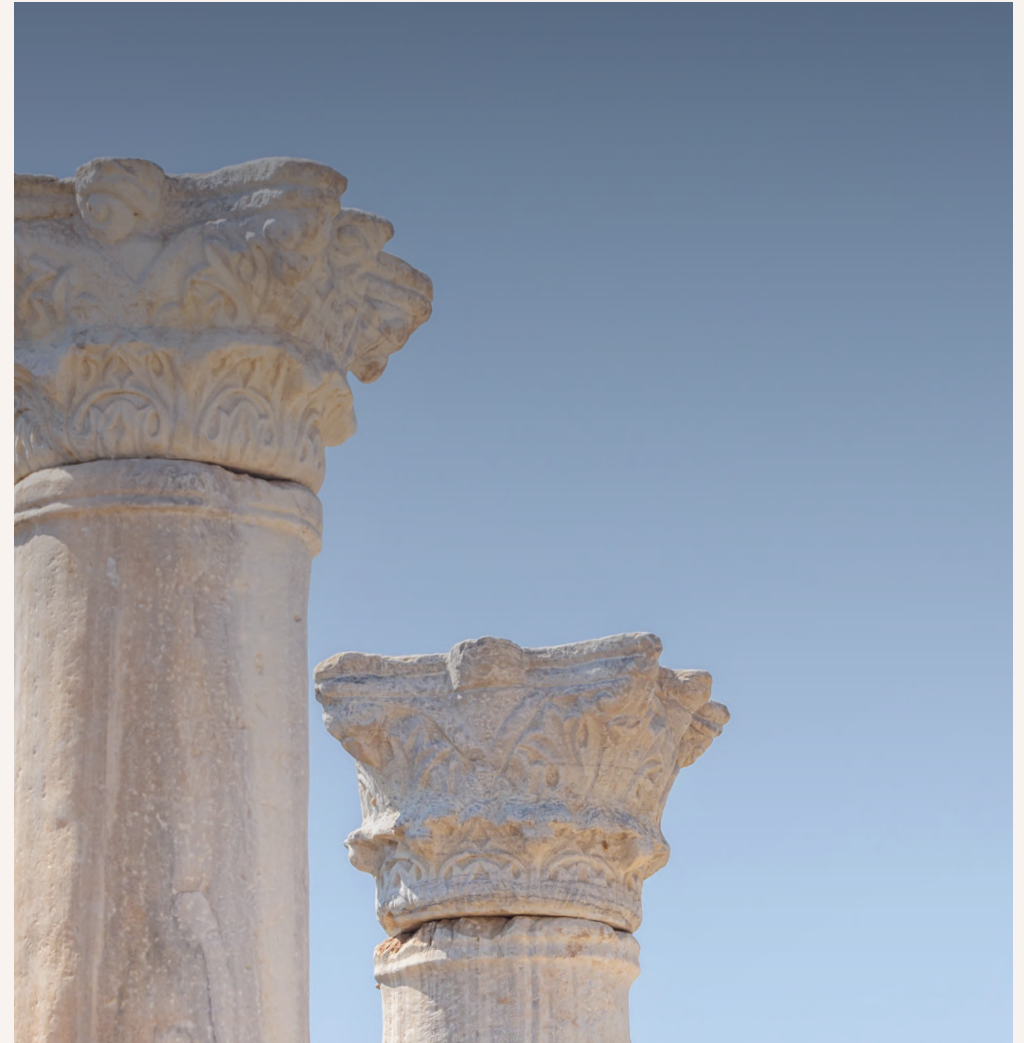
Cela représente 90% de nos encours actions.

Lazard Frères Gestion vote à l'ensemble de ces assemblées, dans la mesure où le vote par correspondance est possible.

Les seuils ont été fixés afin d'exercer les droits de vote le plus largement possible tout en maîtrisant les coûts et les moyens humains associés.

Ce périmètre de vote s'applique à l'ensemble des OPC gérés par Lazard Frères Gestion, y compris les fonds dédiés (sauf disposition contraire décidée avec le client), les fonds de la gestion privée ainsi que les fonds professionnels spécialisés.





*Initiatives
et groupes de place*





*Reporting
et transparence*

Reporting de performance ESG

Nous mesurons régulièrement la performance ESG de nos investissements.

Notre démarche de communication est essentielle dans la relation de confiance que nous instaurons avec nos clients pour qui nous réalisons des reportings sur mesure, adaptés à leurs demandes.

Reporting d'indicateurs d'impact

Périmètre

Le reporting d'indicateurs d'impact, aussi appelé « reporting ISR », est publié trimestriellement par Lazard Frères Gestion pour les OPC labellisés ISR, sans condition de seuil.

Indicateur de performance ESG

Dans le cadre du label ISR, les fonds labellisés doivent définir deux indicateurs d'impact pour lesquels le fonds s'engage à avoir un meilleur résultat que son indice de référence ou son univers ESG de référence.

Note ESG

Le label ISR engage l'OPC labellisé à battre la note globale ESG des 80% les meilleurs de son univers ESG (approche en amélioration de note) ou à maintenir une note ESG supérieure à la note ESG de l'univers après exclusion des 20% des valeurs les moins bien notées (approche par exclusion).

Par souci d'intégrité et d'objectivité, les notes utilisées dans le cadre de la gestion ISR sont réalisées par un partenaire externe indépendant. La part des émetteurs couverte par une analyse ESG dans le portefeuille et l'indice / univers de référence doit être au minimum de 90%.

Reporting PAI

Les PAI sont des indicateurs permettant d'évaluer les incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

Lazard Frères Gestion prend en considération les principales incidences négatives (PAI – Principal Adverse Impacts) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Nous publions donc une déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Lazard Frères Gestion.



Reporting Article 9 SFDR

Périmètre

Le reporting trimestriel d'impact est publié par Lazard Frères Gestion pour les OPC catégorisés Article 9 par la réglementation SFDR. Les fonds Article 9 sont des fonds ayant pour objectif l'investissement durable.

Lazard Global Green Bonds

Lazard Global Green Bond Opportunities, lancé le 30 septembre 2022, est un fonds flexible investi à plus de 90% en obligations vertes. Au cours des dernières années, les obligations vertes sont devenues un important outil du financement de projets liés à la transition énergétique et écologique des États et des entreprises. À ce titre, nous publions trimestriellement un reporting d'impact fournissant la répartition thématique des projets financés par les obligations vertes du fonds, l'exposition aux ODD pertinents ainsi que des exemples illustrés d'obligations vertes en portefeuille.

Lazard Human Capital

Lazard Human Capital, lancé le 31 août 2022, est un fonds d'actions internationales principalement investi sur le segment « Large Caps » (grandes capitalisations). Les entreprises du portefeuille sont filtrées selon leur capacité à fidéliser leurs salariés, les former, leur offrir une bonne couverture sociale et un cadre favorable à leur épanouissement. Ces notions, ainsi que la promotion de la parité femmes-hommes, font partie des cinq critères de « capital humain » retenus dans le cadre de la gestion du fonds. Ces critères figurent sur le reporting trimestriel d'impact. Ce reporting illustre également les statistiques d'engagement et de vote du fonds, ainsi que son alignement à divers ODD sociaux.



Reporting Article 29 LEC

Dans le cadre de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat (LEC), Lazard Frères Gestion publie, au niveau de la société de gestion ainsi qu'au niveau de chaque produit de plus de 500 millions d'euros, un reporting spécifique dit « Reporting Article 29 LEC ».

Il a pour objectifs de permettre une meilleure intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'in-

vestissement, ainsi qu'une prise en compte plus poussée des critères ESG dans la gestion des risques.

En effet, nous publions dans ce cadre une stratégie d'alignement à l'Accord de Paris et une stratégie Biodiversité. Nous évaluons également l'impact financier des principaux risques ESG sur la valorisation du portefeuille (stress tests climatiques).



LAZARD
FRÈRES GESTION